



PARIS SCHOOL OF ECONOMICS  
ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE PARIS

Partenariat PSE – CELSA  
« Décrypter l'actualité économique »

Session de formation du lundi 18 janvier 2010

Première séance, « Décrypter les prélèvements obligatoires » »

PSE – 48 boulevard Jourdan – Grande salle – 9h-13h

Documents destinés aux étudiants de master en journalisme

Responsable scientifique: Thomas Piketty : [thomas.piketty@ens.fr](mailto:thomas.piketty@ens.fr)

Secrétariat : Cécile Alrivie : [cecile.alrivie@ens.fr](mailto:cecile.alrivie@ens.fr)

Ce document est disponible à l'adresse suivante :

[www.jourdan.ens.fr/piketty/pse-celsa-2010/](http://www.jourdan.ens.fr/piketty/pse-celsa-2010/)

Paris School of Economics – 48, boulevard Jourdan – 75014 Paris  
[www.parisschoolofeconomics.eu](http://www.parisschoolofeconomics.eu)

## Programme de la session « Décrypter les prélèvements obligatoires »

L'objectif général des sessions de formation organisées en partenariat entre l'Ecole d'économie de Paris et le Celsa est de contribuer à donner aux futurs journalistes des concepts, méthodes et sources d'information leur permettant de décrypter l'actualité économique de façon critique, et de ne pas se laisser abuser par les vérités toutes faites. Le sujet choisi pour cette première session est celui des impôts et des prélèvements obligatoires, constamment présent dans l'actualité.

### **9h-11h : Les grands types d'impôts et de prélèvements obligatoires : comment se repérer dans les ordres de grandeur ?**

Intervenant : Thomas Piketty

1. Les grands types de prélèvements obligatoires
2. Comment ne pas confondre les millions d'euros et les milliards d'euros ?
3. Impôts proportionnels et impôts progressifs : exemple de l'IR et de l'ISF

11h-11h15 : pause café

### **11h15-13h : Qui paie quoi ? La question de l'incidence fiscale**

Intervenants : Thomas Piketty & Gabriel Zucman

1. Celui qui paie n'est pas toujours celui qu'on croit
2. Deux exemples de l'actualité récente : taxe professionnelle et taxe carbone
3. Un exemple particulièrement polémique : l'impôt sur la fortune (ISF)

## **9h-11h : Les grands types d'impôts et de prélèvements obligatoires : comment se repérer dans les ordres de grandeur ?**

### **1. Les grands types de prélèvements obligatoires**

Impôts directs (impôt sur le revenu, impôt sur les bénéfices des sociétés, etc.) et impôts indirects (TVA, taxes sur alcool, tabac, essence)

Impôts sur les flux de revenus ou de production et impôts sur les stocks de richesse et de patrimoine (ISF, impôt sur les successions et donations)

Impôts d'Etat et impôts locaux

Impôts et cotisations sociales (total = prélèvements obligatoires)

Important de tout prendre en compte : souvent un gouvernement annonce une « baisse des impôts » en focalisant l'attention sur une partie seulement des prélèvements obligatoires (par exemple, en omettant les impôts indirects, ou les impôts locaux, ou les prélèvements sociaux, ou tout à la fois)

[Loi de finances 2010 - Ministère des comptes publics](#)

[Loi de finances 2010 - Assemblée nationale](#)

### **2. Comment ne pas confondre les millions d'euros et les milliards d'euros ?**

Pour se repérer dans les ordres de grandeurs et de ne pas se laisser abuser, quelques notions de comptabilité nationale sont nécessaires.

Concept le plus utile : revenu national

Concept le plus utilisé dans les médias : produit intérieur brut (PIB)

Revenu national

= PIB

- dépréciation du capital (on change les ampoules et les ordinateurs dans les entreprises, on répare les trous dans le plafond)
- + revenus nets provenant de l'étranger (profits de multinationales etc.)

France 2010 : PIB = 1950 milliards d'euros, Revenu national = 1750 milliards d'euros, soit 35 000 euros par adulte (47 millions d'adultes x 35 000 euros = 1750 milliards)

[INSEE - Comptes nationaux](#)

Pour s'y retrouver, il est utile de ramener toutes les masses fiscales et budgétaires à ce revenu national moyen par habitant de 35 000 euros = plus concret que les millions et les milliards...

Quand on parle de « un point de PIB », cela veut dire 1% de 1 950 milliards d'euros, soit 19,5 milliards d'euros, soit environ 400 euros par français.

Exemple : la taxe carbone était censée rapporter entre 5 et 10 milliards d'euros en 2010, soit entre 100 et 200 euros par français.

### **3. Impôts proportionnels et impôts progressifs**

Exemples avec les barèmes 2010 de l'impôt sur le revenu (IR) et de l'impôt sur la fortune (ISF). Notions de taux effectif d'imposition et de taux marginal d'imposition. Exemples de calculs pour un revenu de 100 000€ et un patrimoine de 1 000 000€.

[Barèmes fiscaux en format excel](#)

## 11h15-13h : Qui paie quoi ? La question de l'incidence fiscale

### 1. Celui qui paie n'est pas toujours celui qu'on croit

La distinction entre « impôts payés par les ménages » et « impôts payés par les entreprises » n'a aucun sens. Par définition les entreprises répercutent tout ce qu'elles paient sur quelqu'un d'autre.

Principe de base : tous les impôts sont imbéciles, dans le sens où ils pèsent soit sur le travail soit sur le capital (c'est-à-dire l'investissement).

### 2. Deux exemples de l'actualité récente : taxe professionnelle et taxe carbone

Exemple de la taxe professionnelle

[Tribune "A bas les impôts imbéciles!"](#)

### 3. Un exemple particulièrement polémique : l'impôt sur la fortune (ISF)

#### Qu'est-ce que l'ISF ?

- L'ISF est un impôt direct progressif sur le stock de patrimoine des ménages, qui concerne environ 550 000 contribuables en 2008 ( $550\,000 / 36\,500\,000 = 1,5\%$  des foyers fiscaux) et rapporte environ 4 milliards d'€ ( $4 / 830 = 0,5\%$  des prélèvements obligatoires).

Document : [barème ISF 2010](#) - taux marginaux et taux moyens

Source : <http://www.impots.gouv.fr>

- Pour mieux appréhender ce que représente l'ISF pour les assujettis, et comprendre l'interaction avec le bouclier fiscal, il est utile de l'exprimer comme un impôt sur les revenus du patrimoine.

Graphiques : *équivalence avec un impôt sur les revenus du patrimoine, selon le rendement (pour un patrimoine de [1 million d'euros](#) et de [10 millions d'euros](#))*

- L'ISF est de plus en plus grevé par des niches fiscales, ce qui doit inciter à la prudence lors du commentaire de l'évolution des recettes. Les niches chiffrées représentent en 2008 45 % des recettes d'ISF.

Graphique : [évolution des niches fiscales en % des recettes d'ISF](#)

Source : [Tome II des Voies et moyens des projets de loi de finance](#) (attention aux [niches « déclassées »](#))

## L'incidence de l'ISF

- Entre 1998 et 2008, la proportion de foyers fiscaux assujettis à l'ISF est passée de 0,6 % à 1,5 %, essentiellement en raison de la hausse des prix des actifs patrimoniaux (immobiliers et financiers).

Graphiques : évolution de la [proportion d'imposables à l'ISF](#), du montant des [recettes ISF dans le total des P.O.](#), et du patrimoine des ménages ([ratio patrimoine / PIB](#))

- L'ISF ne touche pas principalement les propriétaires de leur habitation : la base fiscale reste à 59 % constituée de patrimoine financier.

Tableau : [Base imposable par catégorie d'actifs](#)

Source : [Conseil des prélèvements obligatoires](#)

- L'ISF épargne-t-il les « super-riches » ? Les 7 500 contribuables qui avaient plus de 7 360 000 € ont payé 35 % des recettes totales d'ISF en 2008. Mais les contribuables les plus fortunés sont les plus nombreux à bénéficier des mécanismes de plafonnement.

Tableaux : Répartition des [recettes par tranche d'imposition](#) ; nombre de [contribuables bénéficiant du plafonnement](#), par tranche d'imposition ; nombre de [contribuables bénéficiant du bouclier fiscal](#) par tranche d'imposition.

Source : [Conseil des prélèvements obligatoires](#)

## L'ISF fait-il fuir les hauts patrimoines hors du territoire national ?

- Les données officielles, très lacunaires, ne permettent pas d'apporter une réponse satisfaisante à cette question.

Document : [Recension des départs](#) par l'observatoire des délocalisations.

Source : [présentation de Philippe Marini](#).

- Les rares données rendues publiques (Conseil des prélèvements obligatoires, Philippe Marini) sont accompagnées d'interprétations parfois problématiques.

Document : "[Les bases imposables perdues](#)", extrait d'une [présentation de Philippe Marini](#)

- Il existe à ce jour très peu de travaux académiques en raison du manque de statistiques publiques.

- [Une tentative récente](#) montre que le nombre de redevables observés et les recettes perçues pendant la période 1995-2006 sont compatibles avec 1/ l'évolution constatée des prix des actifs patrimoniaux ; 2/ des comportements de placement prudents des imposables ; 3/ un phénomène d'évitement important de l'impôt au niveau du seuil d'imposition. Ces résultats suggèrent qu'il n'y a pas de délocalisations massives des contribuables les plus fortunés.

